

**CONTRIBUTION DE L'AGENCE AFRICAINE DE  
BIOTECHNOLOGIE A LA PROMOTION ET AU DEVELOPPEMENT  
DES BIOTECHNOLOGIES EN AFRIQUE  
«AUJOURD'HUI ET DEMAIN »**

Par S. NZIETCHUENG  
Directeur Général de l'A.A.B.

## **INTRODUCTION**

Tout le monde s'accorde pour reconnaître que sans le recours à la science et à la technologie, il ne peut y avoir de développement durable. Cette profonde conviction qui revient comme un leitmotiv, a été maintes fois réaffirmée par les dirigeants africains. C'est ainsi qu'en 1985, appuyés par l'UNESCO, ils conviennent de l'élaboration d'un programme spécial d'aide à l'Afrique, dans le domaine de la recherche et du développement scientifique et technologique, destiné à renforcer, en priorité les capacités technologiques des pays africains, notamment dans les domaines des biotechnologies appliquées à l'agriculture, l'alimentation, la santé et l'environnement.

Dans le cadre des réunions régionales préparatoires, à la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), prévue à Rio de Janeiro, au Brésil en Juin 1992, le symposium panafricain sur la science et la technologie pour l'environnement et le développement, tenu à Abidjan en Côte d'Ivoire, du 05 au 08 Août 1991, puis le Comité d'Experts réunis à Rabat au Maroc, en Septembre de la même année, adoptèrent un programme d'action prioritaire minimum pour le développement de la biotechnologie en Afrique, selon une stratégie dont les éléments étaient issus des résultats d'une enquête réalisée par l'UNESCO en collaboration avec le PNUD en 1990, dans les seize pays suivants : (Algérie, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Ile Maurice, Kenya, Maroc, Nigeria, Sénégal, Tunisie, Zimbabwe), et recommandèrent la création d'une Institution Panafricaine de Biotechnologie, dans un délai de cinq ans.

La réunion des Ministres africains, tenue à Alger du 03 au 05 Février 1992, fut la Conférence Constitutive de l'Agence Africaine de Biotechnologie, à l'issue de laquelle l'Acte Constitutif fut signé par la majorité des seize pays invités. Le siège fut fixé à Alger.

Le programme d'action de la CNUED « Agenda 21 » adopté à Rio de Janeiro en Juin 1992 avait retenu le projet de création de l'Agence Africaine de Biotechnologie dont l'objectif à long terme «serait de promouvoir une stratégie de développement des biotechnologies nouvelles et traditionnelles en vue de résoudre efficacement les problèmes de développement, de la préservation de l'environnement et de la qualité de la vie en Afrique ». La mise en œuvre de ce projet fut confié des soixante dix sept (G77) qui signa un contrat de sous-traitance avec le Gouvernement algérien.

Du 15 au 16 Septembre 1992, les Etats membres de la Conférence Constitutive, réunis toujours à Alger, adoptèrent l'Agence Africaine de Biotechnologie.

Les considérations actuelles assimilent les biotechnologies, à «toute application technologique qui utilise des systèmes biologiques, des organismes vivants ou dérivés de ceux-ci pour réaliser ou modifier des produits ou des procédés à usage spécifique». Les biotechnologies ont engendré durant la décennie écoulée, une véritable révolution socio-économique dans le monde.

L'histoire des siècles passés, nous apprend que les grands bouleversements économiques surviennent quand un certain nombre de forces techniques et sociales coalisent pour créer une nouvelle matrice opératoire. La matrice opératoire du siècle des biotechnologies débutant, se caractérise par : la découverte d'un nouveau réservoir de ressources – l'ensemble du patrimoine génétique de la planète constitue cette nouvelle matière première -, un nouveau système technologique, de nouvelles formes de protection industrielles destinées à stimuler le commerce, une mondialisation des échanges qui donne une dimension planétaire à la seconde genèse, une nouvelle sociologie pour l'appuyer, un nouvel outil de communication pour organiser et en gérer l'activité économique. Mis ensemble, les gènes, les biotechnologies, les brevets sur la vie, la bio-industrie transnationale, le dépistage et la chirurgie générale chez l'homme, les nouveaux courants culturels, les ordinateurs et les nouvelles théories de l'évolution commencent à remodeler notre monde dont fait partie intégrante l'Afrique.

L'Afrique, qui se trouve être la région la plus pauvre du monde, fait face à des multiples problèmes, auxquels, les biotechnologies pourraient apporter des solutions durables :

*Je pense*, tout naturellement, aux fondamentaux de l'existence de l'espèce humaine, que sont la nourriture et l'accès aux soins de santé.

*Je pense*, aussi, à une exploitation raisonnée des ressources biologiques et à une meilleure gestion de notre biodiversité. D'après la

littérature, 25% «de l'ensemble du patrimoine génétique de la planète qui constitue la matière des biotechnologies » se trouvent en Afrique.

La participation de l'Afrique, au même titre que les autres régions du monde, à la nouvelle aventure humaine, qu'offrent les biotechnologies, au début de ce millénaire, exige des préalables d'ordre politique et stratégique.

Au plan politique, la création de l'Agence Africaine de Biotechnologie, basée en Algérie, satisfait, à mon sens, la première condition (...les ambitions que nous voulons pour cette Agence sont grandes : mettre à la disposition des chefs d'entreprise, des scientifiques et des décideurs, la meilleure expression possible de la solidarité africaine, qui doit se traduire par l'utilisation conjointe d'outils biotechnologiques en vue d'améliorer la qualité de la vie sur notre continent... ; ces propos sont de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'Algérie, Président du Conseil des Gouverneurs de l'Agence Africaine de Biotechnologie, à l'occasion de l'ouverture des travaux de leur première session ordinaire, à Alger le 12 Octobre 1997).

Au plan stratégique, les actions engagées, à partir du 12 Octobre 1997, dans le cadre des programmes de travail fixés au Secrétariat par le Conseil des Gouverneurs, visent l'élaboration et la publication, au cours des prochains mois, d'un plan d'action africain de recherche-développement en biotechnologies. La mise en œuvre du projet multinational, devrait faciliter, l'adhésion de tous les partenaires de l'Afrique, à notre démarche.

## **1.- PRESENTATION DE L'AGENCE AFRICAINE DE BIOTECHNOLOGIE**

### **1.1.- Programme et Missions**

Le programme de l'Agence Africaine de Biotechnologie, tel que défini par son Acte Constitutif en Février 1992, est axé sur les domaines suivants :

- BIOTECHNOLOGIES VEGETALES
- BIOTECHNOLOGIES DE LA PRODUCTION ANIMALE
- SANTE HUMAINE ET ANIMALE
- BIOTECHNOLOGIES DE LA CONSERVATION ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- BIOTECHNOLOGIES INDUSTRIELLES
- BIODIVERSITE
- BIOTHIQUE ET BIOSECURITE

**Ses missions consistent à :**

- Renforcer les capacités nationales des Etats membres en matière de biotechnologie, notamment par la formation, la recherche et la mise en place d'infrastructures et d'équipements ;
- Coordonner et promouvoir des programmes de recherche coopératifs, dans les domaines d'applications biotechnologiques prioritaires pour le développement des Etats membres;
- Favoriser la dissémination de l'information scientifique et technique au niveau régional et sous-régional ainsi que les échanges d'expériences ;
- Encourager la production, la distribution et la commercialisation des produits biotechnologiques en adéquation avec les objectifs de développement durable et la nécessité de préserver l'environnement ;
- Développer et harmoniser les lois ayant trait à la bioéthique, à la propriété intellectuelle, aux brevets et aux inventions, développer l'esprit d'entreprise.

**1.2.- Organisation et gestion**

**La programmation et la coordination des activités de l'Agence, au plan interne, repose sur les trois structures opérationnelles suivantes :**

- Le Conseil des Gouverneurs (SDG) : Il est composé des représentants des Etats membres. En plus des Etats, le CDG peut attribuer le statut de nombre associé à toute Organisation ou Institution dont le rôle est jugé utile pour l'accomplissement des objectifs de l'Agence. Le CDG oriente les activités et approuve le budget. Les ressources financières de l'Agence proviennent des cotisations et contributions volontaires des Etats membres, des dons, legs, etc...
- Le Conseil Scientifique et Technique (CST) : Il est composé des Experts désignés par les Etats membres et des Experts associés. Le CST donne son avis au CDG sur les activités scientifiques et techniques relatives au programme d'action.
- Le Secrétariat : Il est placé sous la responsabilité d'un Directeur Général, chargé de la mise en œuvre de la politique et du programme d'action définis par le Conseil des Gouverneurs.

Au plan multilatéral, l'AAB coopère avec les Etats membres, les organisations internationales, les bailleurs de fonds, et autres partenaires compétents, dans tous les domaines d'applications biotechnologiques prioritaires pour le développement de l'Afrique.

Il convient de rappeler ici, qu'à l'issue de la Conférence Constitutive de l'Agence à Alger, en Février 1992 (La conférence avait mandaté l'Algérie, Président de la Conférence, en collaboration avec le Secrétaire Général de la CNUED, de prendre les contacts pour procéder à la mise en place des éléments indispensables au démarrage effectif de l'Agence, y compris les études complémentaires nécessaires. A cet égard, il leur avait été recommandé d'effectuer les démarches auprès des organisations suivantes : Banque Africaine de Développement, PNUD, BID, FIDA, Banque Mondiale, Fonds de l'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole (OPEP) et toutes autres organisations compétentes). Dès Avril 1993, l'Algérie soumit à la Banque Africaine de Développement une requête de financement du projet multinational d'études complémentaires pour l'élaboration d'un programme africain de développement d'une biotechnologie commerciale. Nous en parlons dans quelques instants.

### **1.3- Le point sur les activités de l'agence de Octobre 1997 à Mai 2001**

L'Agence Africaine de Biotechnologie a démarré ses activités le 12 Octobre 1997 avec la tenue de la première réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs. A l'issue de cette première session, plusieurs résolutions furent adoptées, notamment celles relatives à : l'élection de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'Algérie, en qualité de Président du Conseil des Gouverneurs ; de Monsieur le Ministre « of Local Government and Environment » de l'Ile Maurice en qualité de vice-président ; de Monsieur Samuel Nzietchueng en qualité de Directeur Général de l'Agence ; ainsi que celle relative au programme d'activités pour les années 1998 et 1999. La deuxième session ordinaire du Conseil des Gouverneurs s'est tenue toujours à Alger, du 10 au 12 Septembre 1999. Après examen et adoption du rapport d'activités du premier biennium, un programme de travail pour le deuxième biennium 2000-2001, fut fixée au Secrétariat. Les actions menées durant les premières années de fonctionnement, ont permis :

- (1) de doter le secrétariat des principaux instruments de gestion courante et de mobilisation des ressources propres; d'informer sur l'existence et les objectifs de l'Agence par l'organisation d'un séminaire-atelier continental ; d'établir les relations de collaboration avec les experts-CST et les Responsables des Institutions Nationales Focales ; La création d'une plate forme inter,net-AAB,

dénommée « NANDEBIOTECH= Network of African Networks for the Development of Biotechnologies » a permis la mise en réseau des Experts et des Points Focaux Nationaux, auxquels des kit informatiques ont été fournis.

- (II) La conception, la réalisation et la publication d'un Bulletin d'information pour le développement des biotechnologies en Afrique (ABIOTECH), a permis de faire connaître l'AAB par un large public.

Il convient de souligner ici que ces résultats encourageants ont été obtenus grâce à un premier don, d'un montant de 150.000UC (201.000SS) (ADF/TAF/99), octroyé par la Banque Africaine de Développement en 1999.

En Juin 2000, la contribution de l'Agence, en terme financier et d'expertise, à l'initiative conjointe du Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), avait permis la tenue à Alger, de la réunion des experts sur la loi modèle OUA «pour la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et pour les règles d'accès aux ressources biologiques africaines ». Cette contribution fut appréciée, en son temps, par Monsieur le Ministre du Commerce de l'Algérie et le Secrétariat Exécutif de la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'OUA, basée à Lagos au Nigeria.

S'agissant de la programmation scientifique, la révision du document de projet multinational, « d'étude pour l'élaboration d'un plan africain de développement des biotechnologies commerciales », conformément aux recommandations du CDH et de la BAD, en 1998, 1999 et 2000 et la relance, à plusieurs reprises, de la requête de financement, adressée à la Banque, ont permis à celle-ci, de dépêcher, au Secrétariat de l'AAB, du 29 Janvier au 12 Février 2001, une mission d'évaluation des termes de référence de ce projet vital pour l'Afrique.

Parallèlement à cette activité, d'autres chantiers ont été ouverts, notamment celui, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères de l'Algérie, qui vise l'accueil du Centre Régional de Développement des Capacités Africaines en Biosécurité (CRABS).

## **II. SITUATION DES BIOTECHNOLOGIES EN AFRIQUE**

Le séminaire – atelier continental, organisé du 07 au 10 Septembre 1999 à Alger, sur le thème «les biotechnologies et le développement socio-économique de l'Afrique. Enjeux et défis» avaient enregistré la participation des délégués de quinze pays membres actuels de l'Agence, ainsi que des experts des organisations internationales invités à titre personnel.

Au-delà du protocole diplomatique, la présence à la cérémonie d'ouverture, de la plupart des Chefs des missions diplomatiques africaines accréditées en Algérie ne pouvait être comprise que par l'intérêt croissant des Africains au développement de la science et de la technologie sur leur continent et comme un soutien aux institutions qui œuvrent dans le domaine tel que l'A.A.B..

Cette rencontre avait permis aux experts d'établir les relations de collaboration entre eux et avec le Secrétariat de l'Agence. Ces relations se sont, depuis lors, renforcées dans le cadre de la plate forme Internet AAB-NANDEBIOTECH. A l'occasion de l'évaluation des termes de référence du projet multinational par les Experts de la BAD, du 29 Janvier au 12 Février 2001, les experts membres du CST-AAB ont été sollicités, en temps réel, via Internet. Cette approche participative a prouvé son efficacité dans la mesure où les évaluateurs ont tenu compte, dans le rapport d'évaluation, des suggestions formulées par les experts-CST, au nom de leur pays respectif.

Les données préliminaires sur l'état des biotechnologies en Afrique, recueillies au cours du séminaire, et celles fournies, durant la période allant de Décembre 1999 à ce jour, par des experts travaillant dans le secteur des biotechnologies, ont été publiées dans le Bulletin « ABIOTECH ». Six numéros, dans lesquels, deux rubriques sont mises en exergue, ont été largement diffusés.

La première rubrique est consacrée aux articles thématiques. Dans les cinq derniers numéros, les articles ci-dessous intitulés, constatent et proposent des pistes de réflexion, en matière de développement des ressources humaines, des politiques et stratégies, des choix en matière de transfert des biotechnologies, de sécurité alimentaire, et d'innovations.

- **BIOTECHNOLOGY AS EMERGING TECHNOLOGIES : A CONCEPT PAPER ON HUMAN RESSOURCES DEVELOPMENT,**
- **POLICY FRAMEWORK FOR THE DEVELOPMENT AND APPLICATION OF BIOTECHNOLOGY IN AFRICA,**
- **TRANSFER OF BIOTECHNOLOGY TO DEVELOPING COUNTRIES AND THE SOCIO-CULTURAL AND ECONOMIC ASPECTS.**
- **LES BIOTECHNOLOGIES ET L'ESPOIR DE VAINCRE LA FAIM ET LA MALNUTRITION DANS LE MONDE.**
- **PAS DE PROGRES SANS INNOVATIONS. PAS D'INNOVATIONS SANS RISQUES : EXEMPLE DES ORGANISMES GENETIQUEMENT MODIFIES.**

La deuxième rubrique intitulée «les biotechnologies en Afrique : Aujourd'hui et demain » présente, une première photographie, à très faible résolution, sur l'état de l'art sur les biotechnologies dans 12 pays membres de l'Agence (Algérie, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Ghana, Kenya, Maroc, Nigeria, Sénégal, Tunisie). L'analyse de ces informations préliminaires permet d'identifier les préoccupations et les attentes des uns et des autres lesquelles par ailleurs, avaient déjà été prises en compte, sous forme de recommandations à l'AAB, par les experts et les responsables des points focaux nationaux à l'issue de la première réunion du Conseil Scientifique et Technique tenu à Alger en Septembre 1999.

Il est demandé à l'Agence Africaine de Biotechnologie, dans le cadre de ses missions statutaires, de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie en Afrique, par une utilisation conjointe des outils biotechnologiques dans les domaines prioritaires suivants : Agriculture et Agro-alimentaire, Santé humaine et animale, Environnement et Biodiversité, Législation et Réglementation.

En outre, les experts avaient recommandé à l'AAB : (I) de contribuer à la réflexion sur la mise en place des instruments et des structures de protection des inventions biotechnologiques africaines, (II) d'inclure dans son plan d'action la création d'un fonds d'assistance pour le dépôt des brevets et brevets relatifs aux produits scientifiques des chercheurs des pays membres, (III) d'examiner la possibilité de la création d'un Fonds Africain de Recherche et de Formation en Biotechnologie (FAREFBIOTECH) destiné à soutenir les actions fédératives, notamment dans les domaines d'échanges d'expériences (inter universitaires) entre les sous régions ; (IV) de proposer aux instances compétentes dans le cadre d'un projet de loi-cadre africaine, le renforcement de la coopération entre pays membres de l'Agence afin de permettre le transfert de technologies.

Les experts avaient également insisté, sur la nécessité, pour les pays membres, d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de formation et de sensibilisation des groupes - cibles.

Toutes ces préoccupations, attentes, recommandations et suggestions, ont été prises en compte et traduites en terme de projets sectoriels et/ou d'actions d'accompagnement dans le cadre du **«projet multinational d'étude pour l'élaboration du programme africain de recherche – développement en biotechnologies »**, lequel bénéficie d'une promesse de don, de la Banque Africaine de Développement.

### **III.- PRESENTATION DU PROJET MULTINATIONAL «D'ELABORATION DU PROGRAMME AFRICAIN DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT EN BIOTECHNOLOGIES »**

La mise en œuvre du projet multinational de « recherche – développement en biotechnologies commerciales » s'inscrit dans l'esprit de l'acte constitutif de l'Agence Africaine de Biotechnologies, ainsi que des résolutions y relatives adoptées en sessions ordinaires par son Conseil des Gouverneurs en Octobre 1997 et septembre 1999.

La zone du projet regroupe les 16 pays membres de l'Agence, qui constituent un échantillon représentatif de toute l'Afrique : 04 pays en Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte) ; 04 en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal et Ghana) ; 04 pays en Afrique Centrale (Burundi, Nigeria, Cameroun, Gabon) ; et 04 pays en Afrique de l'Est et Australe (Ethiopie, Ile Maurice, Kenya, Zimbabwe). Il convient de signaler ici qu'en 1990, la République d'Afrique du Sud était encore sous embargo international. Les retombées du projet bénéficieront non seulement aux pays membres, mais à l'ensemble de l'Afrique.

Il comporte deux composantes : (I) la première concerne l'appui institutionnel à l'AAB et consistera en un renforcement des capacités du Secrétariat pour lui permettre de réaliser au côté des Etats membres, la deuxième composante qui est l'élaboration du plan d'action africain de recherche – développement en biotechnologies.

Les activités nécessaires à l'élaboration de ce plan, seront menées en trois phases :

**La phase 1** intitulée «**établissement des arbres de compétences par pays et élaboration des programmes nationaux** » a pour objectif d'obtenir, pour chaque pays, l'évaluation et une quantification aussi exhaustive que possible de l'ensemble des compétences ou ressources scientifiques, technologiques, industrielles et commerciales dans les domaines prioritaires de la biotechnologie identifiés.

Les tâches qui seront menées, peuvent se résumer de la façon suivante :

- Recenser et quantifier de façon précise toutes les compétences en recherche et développement, les programmes et projets en cours et les filières de formation existantes ;
- Recenser et quantifier de façon précise toutes les structures de production impliquées dans la biotechnologie ;
- Recenser et quantifier de façon précise tous les produits, soit issus de la biotechnologie traditionnelle ou moderne, soit susceptible d'être affectés à court et à moyen terme par les techniques de biotechnologie.

Les résultats de ces enquêtes diagnostic seront traduits, à l'occasion de la tenue des ateliers de prospective, en projets et/ou programmes de recherche – développement, cohérents et crédibles dans les domaines prioritaires identifiés ; puis en plan d'action national s'inscrit déjà dans cette démarche.

**La phase 2 concerne l'élaboration des Programmes sous-régionaux.**

Au cours de cette phase, les rapports issus de la phase 1 seront analysés par l'Agence, assistée par des consultants individuels recrutés à cet effet. De l'analyse des programmes nationaux, se dégageront des thèmes fédérateurs qui seront traduits en projets et/ou programmes sous-régionaux suivant des critères de la demande et du marché, ainsi que des ressources disponibles dans divers pays d'une région donnée, au niveau des institutions existantes. Les propositions de projets et/ou programmes sous régionaux essaieront, autant que possible, de faire usage des ressources identifiées pour éviter les redondances éventuelles et augmenter l'efficacité de la recherche-développement qui proviendrait des économies d'échelle.

Comme pour la phase précédente, des ateliers sous régionaux de prospective, seront tenus pour valider les propositions faites par l'AAB.

**La phase 3 consistera en l'élaboration et la publication du Plan d'Action Africain de recherche-développement en biotechnologies.**

Les programmes nationaux et projets sous-régionaux, issus des différents ateliers de prospective, serviront de base pour l'élaboration d'un Plan d'Action Africain à moyen et long terme. Ce document sera préparé par l'AAB et examiné au cours du symposium panafricain, organisé en ateliers thématiques et commissions techniques sectorielles. Y participeront : les représentants nationaux ; les responsables des institutions financières et de recherche ; les représentants des organisations non gouvernementales ; le secteur privé ; les institutions bilatérales et multilatérales dont la Banque Africaine de Développement. La présence des principaux bailleurs de fonds, notamment ceux visés par l'acte constitutif de l'Agence, en Février 1992, à savoir : Banque Africaine de Développement, PNUD, BID, FIDA, **Banque Mondiale, Fonds de l'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole (OPEP)** et toutes autres organisations compétentes. Et des opérateurs privés, permettra aux Ministères membres du Conseil des Gouverneurs de l'Agence, d'exprimer au nom de l'Afrique les besoins financiers requis pour la mise en œuvre des programmes et projets porteurs identifiés.

L'importance de la biotechnologie pour le développement de l'Afrique, les difficultés qui se poseront de plus en plus en Afrique si elle ne maîtrise pas à court terme, cette technologie émergente, la nécessité de

rationaliser au maximum l'emploi des fonds affectés à la recherche – développement dans notre région, font obligation en Afrique de se doter dans la transparence et la rigueur d'un **plan stratégique cohérent et crédible**. Ensemble, nous le bâtissons.

#### **IV.- IDENTIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DES AUTRES ACTIONS PRIORITAIRES**

Parallèlement aux actions engagées, et qui devraient aboutir dans les tous prochains jours à la signature du protocole d'accord de don promis par la Banque Africaine de Développement et destiné au financement du projet multinational ci-dessus présente, plusieurs chantiers déjà ouverts, notamment celui relatif à l'accueil du Centre Régional Africain de Biosécurité, et les autres, seront poursuivis, car l'Agence Africaine de Biotechnologie qui a démarré ses activités, à un moment, où il fallait être « **l'Algérie, le panafricaniste** » pour penser, **existe et fonctionne**.

Chers collègues Hommes de science, l'Agence Africaine de Biotechnologie, est une institution d'avant-garde, née d'une volonté politique partagée de la communauté internationale et des dirigeants africains. Cette Institution, qui deviendra, j'en suis convaincu, le Centre de veille biotechnologique pour l'ensemble de notre continent, a été créée pour nous. Il nous appartient donc de la développer, afin que demain, elle puisse mobiliser au profit des jeunes générations, les financements complémentaires aux financements publiques, qui seront toujours en deçà de nos besoins, quelle que soit la région au monde où l'on se trouve.

Ma petite expérience, en vingt ans de carrière scientifique et de gestion, me fait dire que la difficulté pour tout pays, quelle que soit sa richesse, à satisfaire les besoins des Hommes de science, réside dans la singularité même de leur mission, qui est celle de proposer des solutions aux multiples problèmes actuels et, en même temps, d'anticiper le futur ; « ce futur là » souvent mal perçu par le grand public ; surtout en Afrique où l'insuffisance de culture scientifique, interdit d'accepter « que le futur se trouve toujours dans la minorité ». Et cette minorité là, c'est bien nous.

Je voudrais, une fois de plus, citer Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'Algérie, Président du Conseil des Gouverneurs, dans son discours d'ouverture des travaux de leur première réunion, le 12 Octobre 1997 »... Nous souhaitons profondément que cette Agence soit le lieu où nous confronterons nos expériences, où nos chercheurs s'exprimeront et partageront les résultats de leurs travaux, où les chefs d'entreprises trouveront une base concrète d'organisation et de commercialisation de leurs produits à travers le meilleur

---

partenariat possible, le lieu... où nous serons constamment mobilisés dans les actions fédératives qui nous ouvrent les portes du progrès et de l'amélioration de la qualité de la vie... C'est pour toutes ces raisons que l'Agence devra identifier rapidement les problèmes et les besoins majeurs dans nos pays respectifs, en liaison avec les domaines de la biotechnologie et de l'environnement et devra formuler des propositions pour un programme d'action prioritaire minimum en vue de renforcement de nos capacités dans l'ingénierie, les sciences de la nature et de l'environnement. A ce titre, l'Agence pourrait s'attacher en priorité à la formation des hommes qui prendront en charge les objectifs de recherche, de production, de commercialisation des produits biotechnologies et de protection de l'environnement... «fin de citation.

Les données préliminaires sur la situation des biotechnologies en Afrique, que nous avons déjà présentées, ainsi que les informations disponibles dans notre base de données sur l'expertise africaine, permettent de diviser notre continent en trois sous régions, sous les critères des capacités existantes dans les différents secteurs d'activités biotechnologiques (ressources humaines, structures et infrastructures de formation et de recherche-développement, de production et de commercialisation, etc...);

- (I) Le groupe de l'Afrique tempérée du Nord se caractérise par l'existence des structures et infrastructures appropriées, et des ressources humaines compétentes. Cette région dispose donc, d'un potentiel et d'atouts importants qui seraient de lui l'un des pôles d'excellence.
- (II) Les Afriques des savanes, des forêts et des montagnes de l'Ouest et du Centre, constituent le deuxième groupe. Bien que la situation se soit sensiblement améliorée, au cours de la décennie écoulée, les capacités disponibles de promotion et de développement de la biotechnologie dans la plupart de ses composantes, y sont insuffisantes.
- (III) Le troisième groupe, rassemble l'Afrique tempérée du Sud et les pays de l'Afrique de l'Est qui gravitent autour de la République d'Afrique du Sud, qui serait le deuxième pôle d'excellence. Dans cette sous région, la coordination des activités biotechnologiques par des organisations telle que « the African Center for Technology Studies », facilite la lisibilité de la situation. En dehors de la République d'Afrique du Sud, les capacités disponibles de promotion et de développement de la biotechnologie y sont insuffisantes.

Ces résultats répondent aux recommandations du Président du Conseil des Gouverneurs, que nous venons d'évoquer, et suggèrent, conformément à celles formulées par les experts membres du Conseil Scientifique et Technique, l'examen de la possibilité de création d'un Fonds Africain de Recherche et de Formation en Biotechnologie, placé sous la coordination de l'Agence Africaine de Biotechnologie. Ce fonds serait destiné à financer, des projets de recherche coopératifs, des missions d'échanges inter institutions universitaires et de recherche, entre les sous régions ci-dessus présentées.

La concrétisation des actions engagées dans le cadre de cette structure opérationnelle, à créer, constituerait, à notre sens, un bel exemple de la coopération et d'intégration socio-économique.

Et l'Agence Africaine de Biotechnologie deviendra de fait, la première Agence spécialisée de l'Union Africaine.